

## PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE

# +50 000 km de haies d'ici 2030

Le plan « haies », piloté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, vise à restaurer la biodiversité dans les milieux agricoles tout en valorisant les produits des haies.



### OBJECTIFS

1

Préserver les haies existantes et planter 50 000 km de haies supplémentaires d'ici 2030.

2

Stocker +7 millions de tonnes de carbone d'ici à 2030 dans les haies et dans les sols.

3

Gérer les haies, agricoles comme non agricoles, pour mieux protéger la biodiversité.

4

Restaurer les continuités écologiques au sein des territoires.

5

Valoriser nos paysages et notre patrimoine naturel et rural.

### MÉTHODE

- Territorialisation pour adapter les haies aux conditions locales.
- Développement des filières de graines et plants d'espèces adaptées et patrimoniales.
- Développement du conseil avec les associations et les chambres d'agriculture.
- Formation des acteurs : agriculteurs, élus locaux et entrepreneurs.
- Formation dans les lycées agricoles à la gestion des haies.

**110**  
millions  
d'euros par an



### VALORISATION



Inscription dans la séquence ERC (éviter, réduire, compenser).



Mise en place de crédits biodiversité et de crédits carbone.



Structuration des filières locales bois-énergie.



### SUIVI



Création d'un observatoire de la haie pour suivre l'évolution du linéaire de haie et piloter la gestion durable du linéaire.



### RÈGLEMENTATION



Sécurisation juridique des haies : notamment pour les propriétaires et gestionnaires, avec une simplification et une harmonisation des règles.



Reconnaissance du caractère dynamique des haies et accompagnement des travaux de gestion.



### PARTENAIRES

État et ses agences, agriculteurs, associations, collectivités territoriales, coopératives et sociétés privées gestionnaire de linéaires.